

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 29 décembre 1942.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2390/P.I.

Réponse au N°905/P.I. du
14 décembre 1942.

1310/P.1
1-1-43

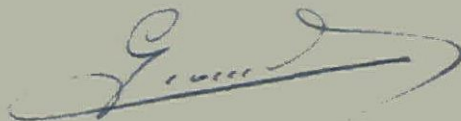
OBJET:

Amende à trois s/chefs.-

Monsieur l'Administrateur territorial,

En réponse à votre n° rappelé en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous marque mon accord pour les amendes que vous proposez d'infliger aux s/chefs Rwanyange, Lubangura et Rurangangabo.

Le Résident du Ruanda a.i.,
GRAULS,



Monsieur l'Administrateur territorial

à

RUHENGARI.-

Ruhengeri



4312